

Plum

De: [REDACTED]
Envoyé: jeudi 11 avril 2024 11:51
À: Plum
Objet: Demande de rectification du périmètre AOP
Pièces jointes: 2024-04-11_114104.pdf; Manuscrit_2024-04-11_114343.pdf

Messieurs,

Je fais suite à la visite que j'ai rendue, hier après-midi 10 avril 2024, en la mairie d'Olivet, à deux commissaires enquêteurs, au sujet du tracé du périmètre AOP, pour des parcelles me concernant. Celles-ci se trouvent dans la zone « la Fosse le Roi » (cf Plan n° 1) et portent les références cadastrales N° 997, 976, 329 et 330 (cf plan n°1)

- 1. Il y a lieu d'ajouter au plan cadastral l'emplacement d'un bâtiment de stockage construit sur la parcelle n°997, ainsi que la position d'une porte qui donne accès au chemin qui constitue la partie NW de la parcelle n° 330.
- 2. Sur les parties NW des trois parcelles n° 976, 329 et 330, indiquées en couleur orangée sur le Plan n°1, j'ai planté (1) il y a une cinquantaine d'années un grand Orme issu de l'Orme qu'a planté Duhamel du Monceau dans son domaine de Denainvilliers et qui possède, à ce titre et à mes yeux, un caractère historique, (2) il y a une vingtaine d'années un Gingko biloba également d'intérêt historique car issu du Gingko du jardin botanique de Montpellier et, enfin, (3) un Sequoia, planté il y a une dizaine d'années.

Or, si je me réfère au plan n°2, il est prévu que ces trois zones soient incluses à l'intérieur du périmètre d'OAP prévu pour l'aménagement de la zone de construction prévue dans cette zone et qu'elles soient destinées à constituer une bordure végétalisée d'une partie de cette zone. Du fait de la présence des arbres décrits ci-dessus, cette zone est donc déjà végétalisée et est destinée à rester (je m'en porte garant). Il m'intéresse également de conserver la partie « orangée » de la parcelle n°330 – qui n'a pas reçu d'arbre nouveau que j'y aurais planté – car elle constitue la sortie naturelle de l'arrière de ma propriété (parcelle n° 997), par l'intermédiaire de la porte déjà existante donnant sur ce chemin.

En conclusion, et pour les raisons qui viennent d'être explicitées, je demande donc que ces trois parties « orangées » des parcelles 976, 329 et 330 ne soient pas incluses dans le périmètre OAP de la zone de construction future.

En vous remerciant de votre attention et de votre compréhension, je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de mes remerciements les meilleurs.

[REDACTED]

[REDACTED]



Sans virus. www.avast.com

Département : LOIRET
 Commune : LIVET
 Section : AY
 feuille : 000 AY 01
 Echelle d'origine : 1/1000
 Echelle d'édition : 1/1000
 Date d'édition : 20/02/2017
 Niveau horaire de Paris)
 Coordonnées en projection : RGF93CC48
 2016 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

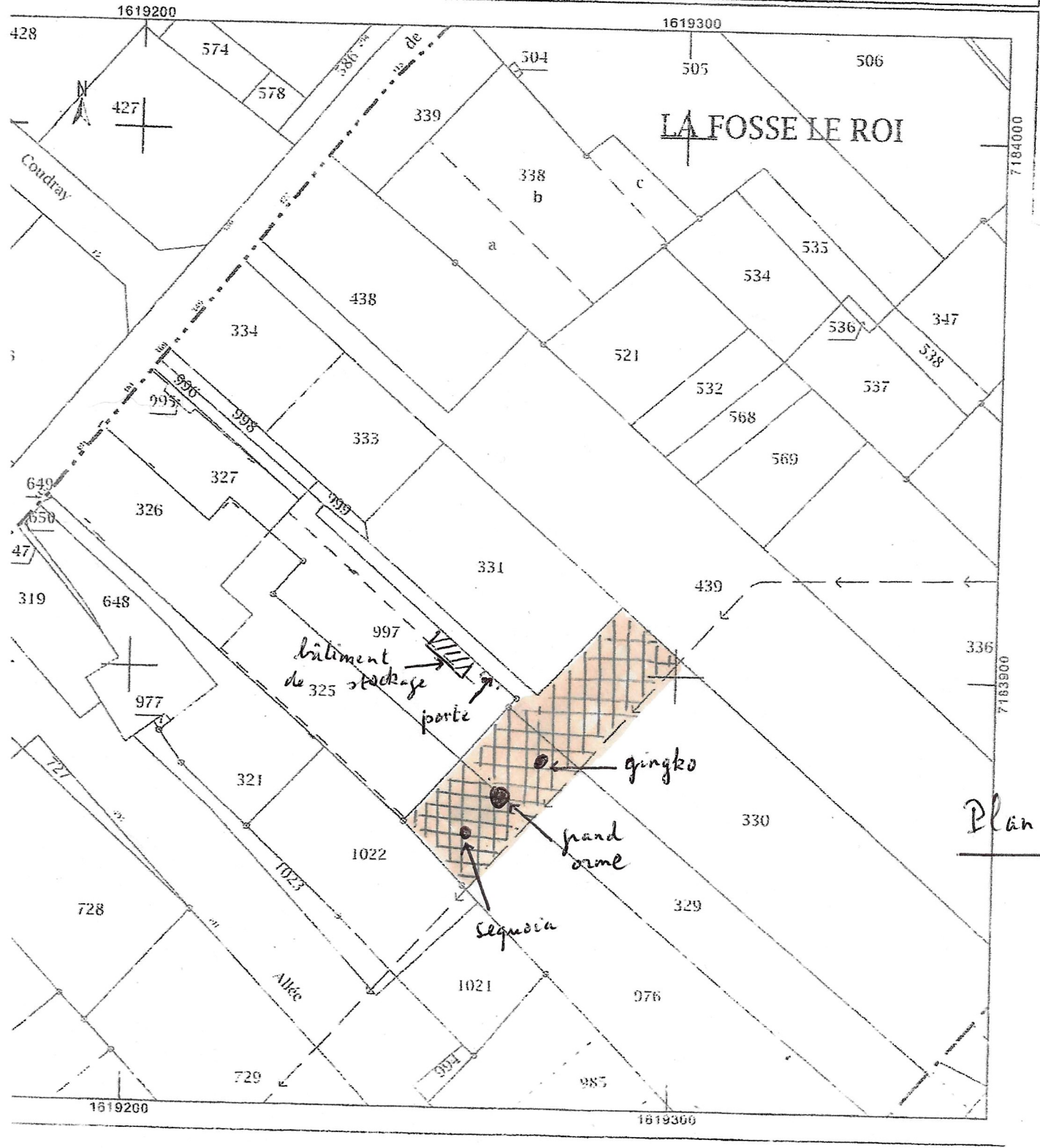
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

326 : 700 m²
 355 : 790 m²
 374 : 1357 m²
 380 : 2806 m²
 976 : 2129 m²
 989 : 30 m²
 988 : 90 m²
 986 : 66 m²
 997 : 208 m²
 Σ = 7279 m²

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
 Pôle Topographique de Gestion
 Cadastre
 131 RUE DU FAUBOURG BANNIER
 CITE ADMINISTRATIVE COLIGNY 45042
 45042 ORLEANS CEDEX 1
 tél. 02-38-24-45-76 - fax 02-38-24-45-65
 ptgc.450.orleans@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Plan n°1

SCHÉMA :

▭ Périimètre OAP

Je demande
que cette partie
soit repoussée
jusqu'à l'emprise
de la ligne
à haute tension



Plan n° 2

Département : LOIRET
 Commune : LIVET
 Section : AY
 feuille : 000 AY 01
 Echelle d'origine : 1/1000
 Echelle d'édition : 1/1000
 Date d'édition : 20/02/2017
 Niveau horaire de Paris)
 Coordonnées en projection : RGF93CC48
 2016 Ministère de l'Économie et des finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

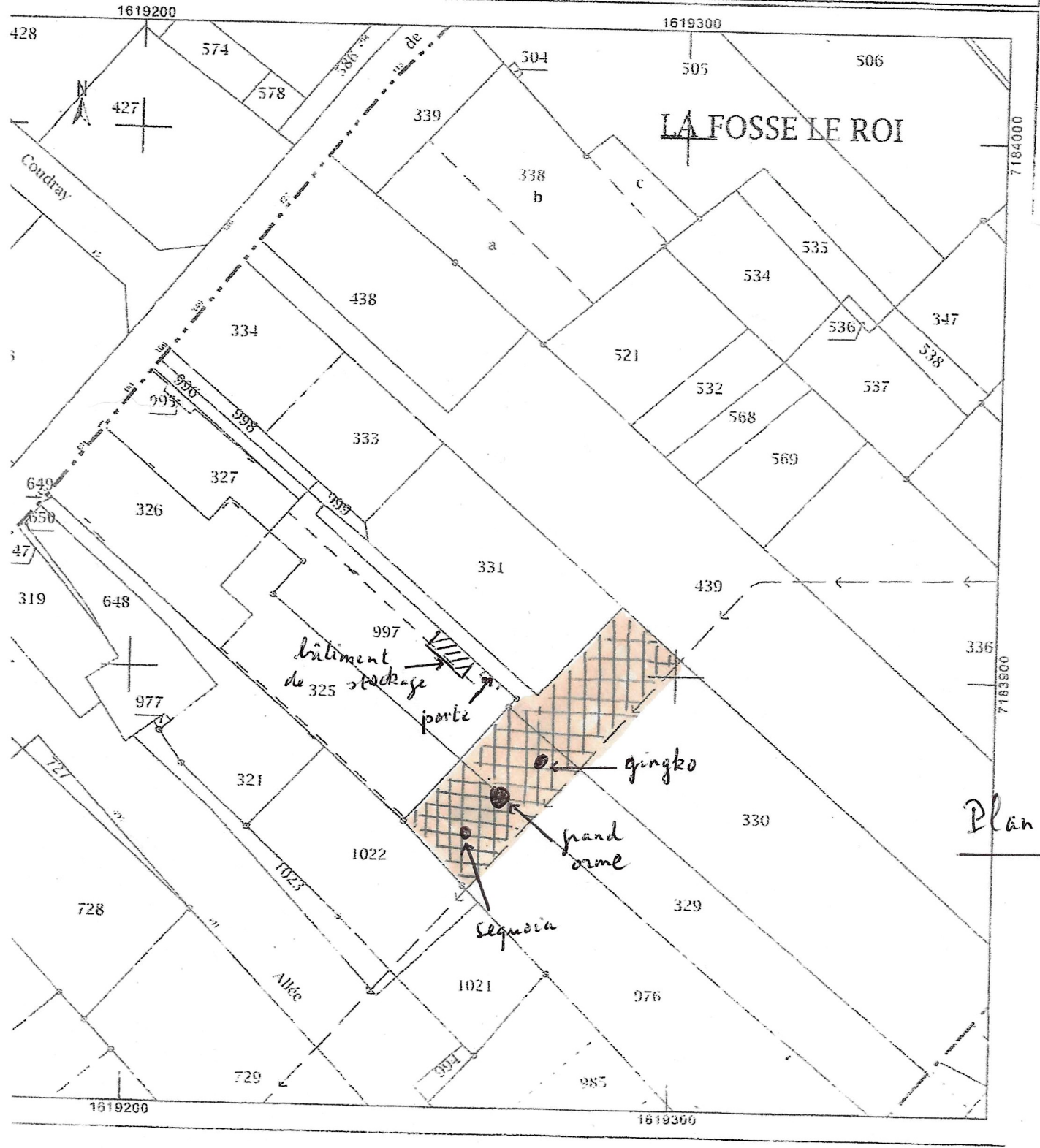
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

326 : 700 m²
 355 : 790 m²
 374 : 1357 m²
 380 : 2806 m²
 976 : 2129 m²
 989 : 30 m²
 988 : 90 m²
 986 : 66 m²
 997 : 208 m²
 Σ = 7279 m²

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
 Pôle Topographique de Gestion
 Cadastre
 131 RUE DU FAUBOURG BANNIER
 CITE ADMINISTRATIVE COLIGNY 45042
 45042 ORLEANS CEDEX 1
 tél. 02-38-24-45-76 - fax 02-38-24-45-65
 ptgc.450.orleans@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Plan n°1